

ASSOCIATION GESTARE

35 GRAND RUE JEAN MOULIN

34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	7 050	2 589	4 461	5 871
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	16 036	6 866	9 170	9 951
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	259 680		259 680	259 680
	Constructions	1 872 561	347 103	1 525 459	1 610 458
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	69 590	62 120	7 470	11 303
	Autres immobilisations corporelles	825 062	682 810	142 252	147 400
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	24 700		24 700	24 347
	TOTAL (II)	3 067 630	1 098 899	1 968 731	2 063 140
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				32 918
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 886		9 886	27 068
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	249 983		249 983	204 163
	Charges constatées d'avance	4 955		4 955	19 406
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 176		13 176	11 285
	DISPONIBILITES	825 762		825 762	861 039
	TOTAL (III)	1 103 761		1 103 761	1 155 879
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	4 178 441	1 101 488	3 076 953	3 224 890
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			24 700	24 347
	(2) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	240 589	411 158
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Autres		
	Report à nouveau	758 479	501 890
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(1 735)	(3 236)
	Excédent ou déficit de l'exercice	164 751	87 522
	<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Total des fonds propres (situation nette)	1 162 084	997 333
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	351 293	378 684
	Provisions réglementées	30 842	36 991
	Total des autres fonds propres	382 136	415 675
	Total des fonds propres	1 544 219	1 413 008
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	366 511	279 991
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		94 463
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	366 511	374 454
Provisions	Provisions pour risques		41 571
	Provisions pour charges	67 994	101 715
	Total des provisions	67 994	143 286
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	760 856	818 060
	Emprunts et dettes financières divers (2)	23 244	20 156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 777	142 202
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	239 157	258 201
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 157	23 802
	Produits constatés d'avance (1)	37	31 720
	Total des dettes	1 098 228	1 294 141
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		3 076 953	3 224 890
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		164 750,85	87 521,90
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		37	31 720
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	711 129	665 021
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 585 916	2 576 681
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	48 551	51 627
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	158 979	149 664
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	75 750	18 290
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	14 662	40 029
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	21 927	83 132
	Total des produits d'exploitation	3 616 914	3 584 445
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 197 556	1 144 040
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	120 922	129 617
	Salaires	1 304 581	1 300 078
	Cotisations sociales	487 361	495 352
	Dotation aux amortissements et dépréciations	131 790	164 314
	Dotation aux provisions	457	41 006
	Reports en fonds dédiés	6 720	28 991
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	186 267	233 415
	Total des charges d'exploitation	3 435 656	3 536 813
RESULTAT D'EXPLOITATION		181 258	47 633

Règlement ANC 2022-06

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		181 258	47 633
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	6 052	13 329
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		6 052	13 329
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	28 025	27 799
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		28 025	27 799
RESULTAT FINANCIER		(21 972)	(14 470)
RESULTAT COURANT avant impôts		159 286	33 163
	Produits exceptionnels	9 815	63 718
	Charges exceptionnelles	3 737	7 491
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 079	56 227
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		614	1 868
TOTAL DES PRODUITS		3 632 781	3 661 491
TOTAL DES CHARGES		3 468 031	3 573 970
EXCEDENT ou DEFICIT		164 751	87 522
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		12 308	13 750
Bénévolat		3 885	7 035
TOTAL		16 193	20 785
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		12 308	13 750
Prestations			
Personnel bénévole		3 885	7 035
TOTAL		16 193	20 785

ASSOCIATION GESTARE- ANNEXE LEGALE

Description de l'objet social de l'entité

L'Association GEST-A-RE a pour objet de permettre aux personnes isolées, en couple ou en famille, se trouvant en situation d'exclusion ou d'errance par la perte d'emploi et de logement, d'être accueillies dans un lieu où elles seront hébergées et accompagnées en vue de leur réinsertion à toute forme de vie sociale et citoyenne. Elle entend promouvoir la dignité de ces personnes en leur apportant un soutien psychologique et matériel, condition d'un retour progressif à l'autonomie, en entretenant entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et en proposant des réponses adaptées à leur situation, à leurs besoins et à leurs aspirations : lieu collectif et appartement individuel. Par l'intermédiaire des travailleurs sociaux accompagnants, elle soutient leur participation à l'élaboration et au suivi d'un projet personnel à partir de l'écoute de leur demande et dans le respect de leur droit à l'intimité et à la vie privée.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

- LE CHRS L'OUSTAL :

Créé en 1996, il s'agit du premier dispositif de l'association. Il est constitué de 2 entités pour une capacité totale de 57 places : une maison communautaire de 24 places en chambres individuelles et doubles situé au centre-ville de Montpellier et un hébergement de 33 places en appartements diffus. Le CHRS L'OUSTAL a la particularité d'être ouvert à tout public : hommes, femmes et familles connaissant un cumul de difficultés économiques et sociales. Depuis le 1er janvier 2021, la capacité totale du CHRS L'OUSTAL est fixée à 66 places dont 9 places de CHRS hors les murs. L'accompagnement est global et vise en priorité l'accès à une autonomie sociale et professionnelle.

- SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES – APPARTEMENTS RELAIS :

Ce service d'appartements relais est à destination de jeunes femmes isolées avec enfant(s) de moins de trois ans. Ce dispositif est co-financé par le Conseil Départemental de l'Hérault pour la mission de protection de l'enfance et par la Métropole de Montpellier pour l'insertion par le logement (Fonds de Solidarité Logement). En 2025, la capacité d'accueil est passée de 11 à 16 logements en diffus. Cette augmentation de la capacité a été validée par la Métropole avec le financement qui suit. Le Conseil Départemental n'a pas validé cette évolution.

- PENSION DE FAMILLE L'ATELIER

Elle a été créée en 2003 et accueille des personnes en difficultés pour accéder à un logement dit de « droit commun ». Il s'agit d'une solution de logement adapté, avec aucune limitation sur la durée de séjour. La Pension de Famille comprend 23 studios, des pièces communes, ainsi qu'un jardin et un atelier. L'animation de la vie sociale ainsi que l'accompagnement sont assurés par deux hôtes de maison, et un concierge est présent sur le site.

- PENSION DE FAMILLE LE PATIO

Cette pension de famille construite par PROMOLOGIS a ouvert ses portes au mois d'octobre 2023. D'une capacité de 28 logements complètement équipés, d'une cuisine et d'une salle de restauration, des salles communes, d'un atelier, d'une buanderie, d'un garage à vélo d'un parking couvert et sécurisé un bureau pour les salariés ainsi qu'un logement de fonction destiné au gardien du site.

- ACTION POUR LE RELOGEMENT DES MENAGES ISSUS DU BIDONVILLE

Cette action initiée en décembre 2017 a pour objectif le relogement de ménages issus du bidonville situé dans le quartier de Celleneuve, dans le cadre d'une sous-location bail glissant en partenariat avec les bailleurs sociaux. GESTARE assure le suivi et l'accompagnement social global de 5 ménages. Un financement supplémentaire a été alloué afin d'accompagner en plus 6 ménages dans le cadre de l'intermédiation locative.

- ACTION DE RELOGEMENT DES MENAGES ISSUS DU CAMPS DE LA RAUZE

En 2024, nous avons répondu à l'appel du Préfet de l'Hérault et de la Métropole pour participer à l'évacuation du camps transitoire de la Rauze, provisoirement installé pour l'accueil de ménages issus des bidonvilles. Dans ce contexte, nous avons relogés dans le cadre de l'intermédiation locative renforcée 4 ménages supplémentaires. Cette action s'est prolongée en 2025.

- LA PREVENTION DES EXPULSIONS – MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Ce dispositif a comme objectif principal le maintien dans le logement social de droit commun des ménages qui présentent un risque avéré et sérieux de perte de leur logement et susceptibles d'être prise en charge à très court terme par des structures d'hébergement ou de logement adapté. Ce maintien dans le logement passe par la mise en œuvre d'une intervention sociale permettant d'éviter le déclenchement de la procédure classique d'expulsion coûteuse tant sur le plan humain qu'au niveau financier. La capacité est de 42 places en file active sur le secteur de Montpellier Métropole.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu pour conséquence de révéler de plus en plus de situations relevant de ce dispositif, c'est pourquoi l'Association a été sollicitée par les bailleurs sociaux CDC Habitat, Promologis, un Toit pour tous, ACM et Cité Jardins afin de réaliser cette mission auprès de leurs locataires en difficulté dans le cadre de l'Action Vers et Dans le Logement.

L'Etat a également mandaté Gestare en fin 2021 pour étendre ce dispositif sur l'ensemble du département de l'Hérault hors Métropole avec une capacité de 22 ménages en file active.

- PARTICIPATION A LA PLATEFORME A.D.L.H

L'Association GESTARE participe également à la plateforme d'Accès aux Droits Liés à l'Habitat. Cette initiative de la Fondation Abbé Pierre réunit plusieurs associations de Montpellier pour la mise en œuvre d'un accompagnement socio-juridique des ménages en difficulté pour accéder ou se maintenir dans leur logement.

- HEBERGEMENT D'URGENCE

Fin 2019, l'Etat a sollicité GESTARE pour la création de 8 places d'hébergement d'urgence. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans domicile qui sont orientées par le SIAO 34. L'hébergement est assuré au sein d'appartement en diffus sur Montpellier.

- ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE MARGINALITE

En 2020, Gestare a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour la « mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » et son projet a été retenu pour la région Occitanie. Ce dispositif accueille et accompagne 20 personnes au sein de différents modes d'hébergement à savoir dans une villa mise à disposition par la ville de Montpellier, dans 8 Tiny House installées sur un terrain mis également à disposition par la ville de Montpellier ainsi que dans 9 appartements en diffus sur Montpellier. Ce dispositif expérimental qui a démarré en avril 2021 pour une durée de 3 ans est prolongé jusqu'à fin 2024 par la DIHAL.

- BAIL D'ABORD

Dans le cadre du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) la Métropole de Montpellier en partenariat avec l'Etat nous a sollicité en septembre 2021 pour la mise en place d'un accompagnement de 12 ménages. Cette action consiste à la mise en œuvre d'un accompagnement social global empreint de la philosophie « Housing First », modulable et renforcé dans le cadre d'un bail glissant. L'accompagnement proposé est un accompagnement social global qui s'appuie sur le logement comme levier d'insertion sociale au sens large. Cette action s'est arrêtée à la date du 31/8/2025 et a été reprise par un autre opérateur (ADAGES). Nous poursuivons notre participation dans le cadre d'un modèle inter-associatif par la mise à disposition de deux travailleurs sociaux auprès de l'Adages, désormais porteuse de l'action. Le montant du fonds de secours non utilisé à cette date s'est élevé à 4 701 euros et a été porté en dette vis-à-vis de l'ADAGES.

- IML FLOTTANT

Ce dispositif est financé par l'Etat depuis 08/2021. Il consiste à la captation de 2 logements en contrat de location / sous-location avec bail glissant destinés à accueillir des sortants de CHRS, après information du SIAO 34.

- SETE A TOI

Une nouvelle édition de la manifestation Sète à toi soutenue par la Fondation pour le logement des défavorisés s'est déroulée en juin 2025, toujours sur le site du village de vacances Le Lazaret à Sète. Ces rencontres s'adressent à des résidents de pensions de famille et des boutiques de solidarité du réseau de la FAP. Cette année près de 360 résidents et accompagnateurs ont participé à de nombreuses activités sportives et culturelles.

Description des moyens mis en œuvre

Agréments de l'association :

- Arrêté du 23/10/2019, portant agrément de l'association GEST-A-RE pour l'exercice de son activité de maîtrise d'ouvrage sur le territoire de la Métropole de Montpellier.
- Arrêté n°24-XVIII-292 portant agrément au titre de l'article 29 de la loi Elan en vue de poursuivre un dispositif expérimental de protection et de préservation de locaux vacants par l'occupation de résidents temporaires.
- Arrêté Préfectoral N° 2021/0107 du 10 août 2021 portant extension de capacité du CHRS l'Oustal à 66 places à compter du 1^{er} janvier 2021 après transformation de 8 places d'hébergement d'urgence en 9 places de CHRS hors les murs. La répartition au 1^{er} janvier 2021 des 66 places de CHRS est la suivante :
 - 24 places en hébergement complet internat (collectif),
 - 33 places en hébergement de nuit éclaté (diffus),
 - 9 places de prestation en milieu ordinaire (hors les murs).

Et au titre des événements postérieurs à la clôture :

- Arrêté n°26-XVIII-236 – Agrément d'un organisme exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (23 mars 2026 pour une durée de 5 ans) :
 - L'activité d'ingénierie sociale, financière et technique,
 - L'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale,

Exercice comptable :

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 076 953 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 164 751 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 23/04/2026 par le conseil d'administration.

Résultat par établissement

Etablissement	Gestion sous contrôle de tiers financeur	Gestion propre
CHRS L'OUSTAL	-27 502	
MAISON RELAIS		+ 35 442
LE PATIO		+ 30 074
SAF		+ 9 612
Autres dispositifs GESTARE		+ 117 125
Sous total	-27 502	+192 253
Résultat	+ 164 751	

Les contributions volontaires

Dans le cadre du dispositif d'accueil des personnes en situation de grande marginalité, la ville de Montpellier met à disposition à titre gracieux les locaux situés au 257 Avenue de Boirargues à Montpellier ainsi que les parcelles attenantes cadastrées SA8 et SA9 pour une durée de trois ans. La valeur locative réelle des biens mis à disposition s'élève à 11 520 € annuel.

La banque alimentaire, sur un financement direct de la DETTS, a fait don de denrées au CHRS L'Oustal pour une contre-valeur de 788,09 €.

Les administrateurs bénévoles de l'Association Gestare participent aux différentes instances associatives telles que les conseils d'Administration, l'Assemblée Générale. Le temps passé par les administrateurs en 2025 s'élève à 327 heures. Valorisés à 11.88€ de l'heure, les frais de bénévolat de l'année s'élèvent à 3 884 €.

En outre, les frais de déplacements engagés par les administrateurs pour un montant total de 325 € ont fait l'objet d'un abandon de frais au profit de l'association. Conformément à la réglementation, ils ont fait l'objet d'une comptabilisation en frais de déplacement et l'abandon a été constaté en compte 754 (en ne figurent donc pas dans les contributions volontaires).

ADMINISTRATEURS	KM	TEMPS	TOTAL
Président	200,3	2 482,92	2 683,22
Administrateur 1	-	178,2	178,2
Administrateur 2	124,8	142,56	267,36
Administrateur 3	-	178,2	178,2
Administrateur 4	-	178,2	178,2
Administrateur 5	-	178,2	178,2
Administrateur 6	-	142,56	142,56
Administrateur 7	-	106,92	106,92
Administrateur 8	-	297	297
TOTAL	325,10 €	3 884,76 €	4 209,86 €

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évènements importants comme :

- L'évolution de la gouvernance avec l'élection de Monsieur Jean-Yves Lasserre qui succède en qualité de Président à Monsieur Bernard Matou, dorénavant Président d'honneur
- Prolongation du CPOM du CHRS d'une année (2026), dans la perspective de la signature d'un nouveau au 1^{er} janvier 2027,
- Mobilisation de l'association dans la perspective de création d'une troisième Pension de Famille, pour laquelle nous nous sommes rapprochées des services de l'Etat, de la Métropole et du promoteur ACM.
- Concrétisation du projet d'action sur le territoire de Mauguio : gestion de 2 appartements relais et d'un appartement d'urgence.
- Action le bail d'abord : fin de cette action au 31/8/2025 et transfert du fonds de secours
- Mise en place d'un nouveau schéma inter établissement de comptabilisation des quotes-parts de charges communes.

Jusqu'en 2024, les charges communes de l'association — mise à disposition des bureaux et garages, fournitures d'entretien, téléphonie, affranchissement, véhicules, honoraires, etc. — étaient enregistrées dans une section analytique du dossier comptable du CHRS L'Oustal. Elles étaient ensuite intégralement neutralisées via le compte 75 dans le CHRS, puis réparties entre l'ensemble des activités de l'association selon une clé fondée sur les ETP. La part correspondant au CHRS était, quant à elle, imputée au compte 65 du CHRS.

L'année 2025 constitue la première année au cours de laquelle ces charges communes n'ont pas été intégrées au CHRS. Elles sont constatées depuis le 1^{er} janvier 2025 dans une section comptable dédiée dans le dossier comptable GESTARE qui présente toutes les autres activités de GESTARE (autre que le CHRS et les deux pensions de familles qui font l'objet chacun d'un dossier comptable spécifique).

Ce changement a été décidé en lien avec les services de l'Etat pour une appréciation plus précise de l'établissement CHRS. Dorénavant, seule la quote-part du CHRS L'Oustal apparaît au compte 65. Les modalités de calcul des quote-parts restent identiques selon la clé de répartition des ETP de chaque établissement ou activité. Ceci est sans impact sur les comptes consolidés.

- Erreur matérielle à l'occasion de l'élaboration du budget prévisionnel 2025 du CHRS.
- Ce changement de schéma comptable n'a pas été correctement appréhendé au budget 2025 du CHRS, engendrant une erreur matérielle et en conséquence un manque à gagner en terme de financement. Ce n'est qu'après avoir adressé le budget du CHRS à l'autorité de tarification que nous avons identifié que la participation du CHRS aux quotes-parts n'a pas été budgétée. Le montant omis s'élève à 56 675 €, bien qu'il ait été mentionné dans le rapport budgétaire 2025.

principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des organismes à but non lucratif, et du règlement 2019-04 relatif aux dispositions applicables aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et leurs décrets ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis l'entrée en application au 1^{er} janvier 2025 de l'ANC 2022-06 dont l'incidence est décrite dans le paragraphe « changement de méthode »
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dites des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Changement de méthode

La première application du règlement ANC 2022-06 qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable qui s'impose à l'association.

L'application de ce nouveau référentiel entraîne des changements de présentation sans impact sur les capitaux propres et le résultat :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression du compte de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes B et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- Un nouveau modèle d'état financier.

L'application du nouveau référentiel a pour incidences :

- Les comptes de l'exercice sont présentés selon l'ANC 2022-06. Les comptes de l'exercice précédent sont présentés selon l'ANC 2018-06 ,
- La quote-part de subvention d'investissement rapportée au résultat était constatée en 2024 dans le résultat exceptionnel (compte 777) pour un montant de 61 874 € ; en 2025, elle est constatée dans le résultat d'exploitation (compte 747) pour un montant de 27 391 €.

1- Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Constructions : 10 à 30 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel industriel : 2 à 10 ans
- Installations générales et agencement : 2 à 15 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

2- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation du montant de la différence est constituée.

3 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 - Provisions règlementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

- 1- La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
- 2- Il a été fait application des dispositions particulières résultant :
 - de l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.
 - de l'arrêté du 19 décembre 2017 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.
 - du règlement C.R.C. n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.
 - du règlement C.R.C. n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.
 - du règlement n° 2019-04 du 8 novembre 2019 de l'autorité des normes comptables ANC relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

5- Résultats de la gestion conventionnée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Résultat comptable	Dépenses dont la prise en compte est différée (variation des congés payés)	Résultat administratif sous contrôle du tiers tarificateur
- 27 502	- 1 284	- 28 786

6- Subventions d'investissement

Pour rappel, selon l'article 312-1 du PGC, le montant des subventions d'investissement, lorsqu'il est inscrit en capitaux propres et qu'il finance un bien amortissable doit être repris au compte de résultat selon la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

Les dotations aux amortissements et les quotes-parts de subventions d'investissements qui leur viennent en atténuation sont classées en résultat d'exploitation.

7- Engagements en matière de retraite

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'association et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à l'association à savoir : Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 1% Constant pour la catégorie : Cadres
- 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 1 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie : Cadres
- 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 50 % pour la catégorie : Cadres
- 40 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- L'année des calculs retenue est 2025.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF 00-02.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées, soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

Indemnités de fin de carrière à verser (IFC + Charges sociales) : 970 270 €

Valeur probable des indemnités à verser : 652 860 €

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 249 936 €

Dette actuarielle : 67 994 €

8- Subventions attribuées

Les subventions attribuées à l'association pour l'exercice 2025 sont détaillées dans les tableaux suivants :

Financements publics	Montant
Concours publics	937 286,00 €
subventions de fonctionnement	1 615 798,12 €
Quote part de subvention d'investissements	27 391,02 €
subventions aides à l'emploi	5 440,81 €

Dispositifs	Financeurs	Fonctionnement	N°attribution	Montant alloué
OUSTAL	DDETS	DGC CHRS Oustal	Arrêté de tarification DGC du 26/06/2024	913 309,00
	DDETS	DGC CHRS Oustal	DDETS ARRETE MODIFICATIF DCG 2023	23 977,00
Maison Relais	DDETS	Maison Relais - Pension de Famille l'Atelier	Convention financière 2025	163 702,50
Le Patio	DDETS	Pension de famille le Patio	Convention financière 2025	199 290,00
SAF	3M (FSL)	SAF - FSL pour 16 appartements Relais	Avenant du 15/4/2025 à la convention 2025 en date du 16/01/2025	68 655,00
	DEPARTEMENT (DEF)	SAF	Convention d'objectifs 2025	42 230,00
GESTARE	3M	IML - Bail d'abord 12 logements du 01/01 au 31/8/2025	Convention financière 2025	28 270,00
	3M	MDL Prévention des expulsions	Convention financière 2025	148 000,00
	CDC Habitat	CDC Habitat - AVDL du 01/04/23 au 31/03/24	Convention signée le 01/04/23 pour la période du 01/04/2023 au 31/03/2024	12 999,75
	CDC Habitat	CDC Habitat - AVDL du 01/04/24 au 31/03/25	Convention 2025 pour la période du 01/04/2025 au 31/12/2025	52 000,00
	CCAS MAUGUIO			6 301,04
	DEPARTEMENT (DEF)	Dispositif pays de l'or à compter de 09/2025	Convention 2025	5 714,83
	DDETS	Grands Marginaux	Convention financière 2025	366 877,00
	DDETS	ARB - ROM 01/01/2025 AU 31/12/2025 + ARB - ROM IML pour l'année 2025	Convention Financière 2024 du 16/10/24	83 696,00
	DDETS	ARB - Camp de la Rauze Dispositif post village transition	Convention financière 2025 du 20/11/2025	70 648,00
	DDETS	MDL Prévention des expulsions Hors Métropole 2025	Convention financière 2025	83 540,00
	DDETS	Hébergement d'Urgence 8 places du 01/01/24 au 31/12/24	Convention Financière 2025 du 10/7/2025	62 403,00
	DDETS	IML Flottant 2 logements	Convention Financière 2025	12 533,00
	DDETS	IML - Bail d'abord 12 logements du 01/01 au 31/8/2025	Convention financière 2025	43 696,00
	FAP	ADLH	Convention N° 25/PD/PS/249 du 28/3/2025	22 642,00
	FAP	Sète à toi 2025	Convention N° 24/RL/PF/294 du 22/05/2025	49 000,00
	PROMOLOGIS	Promologis - AVDL	Avenant à la Convention de partenariat FNAVDL	12 000,00
	PROMOLOGIS	Promologis - Fonds National d'AVDL période du 01/04/24 au 31/03/25	Convention 2025 pour la période du 01/04/2025 au 31/12/2025	48 000,00
	UN TOIT POUR TOUS	Un toit pour tous - Fonds National d'AVDL (8 ménages en file active sur un an)	Convention signée par le bailleur le 01/04/24 pour la période du 01/04/2024 au 31/03/2025	6 720,00
	UN TOIT POUR TOUS	Un toit pour tous - Fonds National d'AVDL (8 ménages en file active sur un an) du 01/04/24 au 31/03/25	Convention signée par le bailleur le 01/04/25 pour la période du 01/04/2025 au 31/12/2025	26 880,00
			TOTAL	2 553 084,12 €

9 – Fonds dédiés

COMPTE 1921000 - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT

DISPOSITIFS	Attribution	Période	Montant au 31/12/2024	Reprise 2025	Dotation 2025	Montant au 31/12/2025	Fds dédiés > 2ans
Reclassement des provisions pour renouvellement Immo (cpté 142)	2008 à 2013	2020	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Reclassement des provisions pour renouvellement Immo (cpté 142)	2018 à 2020		23 041,71	0,00		23 041,71	23 041,71
Provisions pour renouvellement d'immo		2021	4 864,37		0,00	4 864,37	4 864,37
CONVENTION FAP-Convention 24/RL/PF/365	2024		8 990,89			8 990,89	
Total			66 896,97	0,00	0,00	66 896,97	57 906,08

COMPTE 1922000 - FONDS DEDIES A L'EXPLOITATION SUR CONTRIBUTION FINANCIERE DES AUTORITES DE TARIFICATION

DISPOSITIFS	Attribution	Période	Montant au 31/12/2024	Reprise 2025	Dotation 2025	Montant au 31/12/2025	Fds dédiés > 2ans
DETS - DGF CHRS Hors les murs action débutée en mars 2021	2021	2021	10 666,67	0,00	0,00	10 666,67	10 666,67
DETS - Revalorisation du point d'indice 2023	2023	2023	16 899,00			16 899,00	16 899,00
Total			27 565,67	-	-	27 565,67	27 565,67

COMPTE 194000 - Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

DISPOSITIFS	Attribution	Période	Montant au 31/12/2024	Reprise 2025	Dotation 2025	Montant au 31/12/2025	Fds dédiés > 2ans
DDCS / AIVS (Maintien dans le logement)	2019	2019	12 000,00			12 000,00	12 000,00
3M / Prévention des expulsions (Maintien ds le logt)	2020	2021	40 000,00			40 000,00	40 000,00
DDCS / AIVS (Maintien dans le logement)	2020	2020	12 000,00			12 000,00	12 000,00
CDC HABITAT AVDL	2020	2021	13 414,27			13 414,27	13 414,27
3M / Fonds de Secours IML Bail d'abord	2021	2021	7 942,24	7 942,24		0,00	
DETS / Convention financière Gds Marginaux	2021	2021	0,00			0,00	
DETS / Convention Prévention expulsions hors Métropole	2021	2021	51 966,50			51 966,50	51 966,50
DETS / Convention IML ARB année 2022	2022	2022	25 250,00			25 250,00	25 250,00
PROMOLOGIS / Convention du 01/04/21 au 31/03/22	2021	2021 / 2022	55 485,00			55 485,00	55 485,00
PROMOLOGIS / Avenant à la convention du 01/04/22 au 31/03/23	2022	2022 / 2023	4 875,00			4 875,00	4 875,00
DETS / Convention 2021 pour 2 logements	2021	2021	1 262,40			1 262,40	1 262,40
DETS / Convention 2022 pour 2 logements	2022	2022	7 575,00			7 575,00	7 575,00
DETS / Convention 2023 pour 2 logements	2023	2023	4 551,66			4 551,66	4 551,66
DETS / Convention IML ARB année 2023	2023	2023	23 669,00			23 669,00	23 669,00
ARB - ROM 01/01/2024 AU 31/12/2024 + ARB - ROM IML	2024	2024	20 000,00			20 000,00	
Total			279 991,07	7 942,24	-	272 048,83	252 048,83

TOTAL GENERAL DES FONDS DEDIES

374 453,71

7 942,24

-

366 511,47

10 - engagements financiers

Engagements donnés

Etablissement prêteur	Capital emprunté	garantie donnée	Capital restant dû à la clôture
CREDIT COOPERATIF	250 000	Inscription de privilège de prêteur de deniers	149 530
CREDIT COOPERATIF	500 000	Hypothèque légale	453 662

Engagements reçus : NEANT

11 – Tableaux annexes

- Tableau de variation des immobilisations
- Tableau de variation des amortissements
- Tableau de variation des provisions
- Tableau des créances et dettes
- Tableau de variation des fonds propres

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	7 050					7 050
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	16 036					16 036
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 086					23 086
CORPORELLES	Terrains	259 680					259 680
	Constructions sur sol propre	1 395 641					1 395 641
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	476 920					476 920
	Instal technique, matériel outillage industriels	69 590					69 590
	Instal., agencement, aménagement divers	319 296		9 695			328 992
	Matériel de transport	380 140		17 187			397 327
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	90 008		8 736			98 744
	Emballages récupérables et divers						
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 991 276		35 618			3 026 894	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	24 347		354			24 700
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 347		354			24 700
TOTAL		3 038 708		35 972			3 074 680

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 179	1 410		2 589
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	6 085	782		6 866
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 264	2 192		9 455
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	154 804	58 543		213 347
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	107 299	26 457		133 756
	Instal technique, matériel outillage industriels	58 287	3 833		62 120
	Autres instal., agencement, aménagement divers	232 515	17 091		249 606
	Matériel de transport	339 302	14 894		354 196
	Matériel de bureau, mobilier	70 227	8 781		79 009
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		962 434	129 599		1 092 033
TOTAL		969 697	131 790		1 101 488

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	36 991	3 667	9 815	30 842
PROVISIONS REGLEMENTEES		36 991	3 667	9 815	30 842
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	101 715	457	34 178	67 994
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	41 571		41 571	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		143 286	457	75 749	67 994
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		180 277	4 124	85 565	98 836
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			457 3 667	75 750 9 815	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	24 700	24 700	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	9 886	9 886	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	194 732	194 732	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	55 251	55 251	
	Charges constatées d'avance	4 955	4 955	
TOTAL DES CREANCES		289 524	289 524	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	41	41		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	760 815	58 801	252 044	449 970
	Emprunts et dettes financières divers	23 244	23 244		
	Fournisseurs et comptes rattachés	70 777	70 777		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	96 409	96 409		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112 101	112 101		
	Impôts sur les bénéfices	614	614		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 034	30 034		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	4 157	4 157		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	37	37		
TOTAL DES DETTES		1 098 228	37	252 044	449 970
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		57 245			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	411 158	9 227		179 796	240 589
Autres réserves					
Report à nouveau	501 890	51 591	204 999		758 479
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(3 236)	26 704	(25 203)		(1 735)
Excédent ou déficit de l'exercice <i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	87 522	(87 522)	164 751		164 751
Situation nette	997 333		344 547	179 796	1 162 084
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	378 684			27 391	351 293
Provisions réglementées	36 991		3 667	9 815	30 842
TOTAL	1 413 008		348 213	217 002	1 544 219

Capitaux propres – détail

	Fonds propres à la clôture au 31/12/2025		
	Fonds propres totaux	Fonds propres sous contrôle de tiers financier	Fonds propres associatif
Réserve pour projet de l'entité			
<i>Dont</i>	240 589	239 080	1 509
- <i>Excédent affectés à l'investissements</i>		239 080	
- <i>Réserve de compensation</i>		0	
Report à nouveau	756 744	80 105	676 638
Excédent ou déficit de l'exercice	+ 164 751	-27 502	+ 192 253
Subventions d'investissements	351 293	320 252	31 041
Provisions réglementées	30 842	30 842	
Fonds propres	1 544 219	642 778	901 441

Autres informations

- Effectif en ETP

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'association
	CDI	CDD	
Cadres	4,18		
Non Cadres	33,25	3,06	
TOTAL	37,43	3,06	0
	40,49		

- Rémunération des cadres dirigeants

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Le montant global pour 2025 s'élève à :

	Rémunérations	Avantages en nature
Total annuel	124 901,00	0,00

- Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 396 €.

- Evènements post-clôture :

Au 1^{er} mars 2026, la gestion de la paie et des déclarations sociales a été externalisée auprès d'un prestataire.



GESTARE

**35 Grand Rue Jean Moulin
34000 MONTPELLIER**

SIREN : 403 444 201

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association GESTARE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GESTARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, Règles et méthodes comptables – changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-5 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Jean-de-Védas,
Le 5 juin 2026

AAM MÉDITERRANÉE
Commissaire aux comptes

Signé par :

A handwritten signature in black ink that reads 'Jean-Paul Lacombe'. The signature is enclosed in a thin black rectangular border.

BAF85A7EB9EE43A...

Jean-Paul Lacombe
Associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	7 050	2 589	4 461	5 871
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	16 036	6 866	9 170	9 951
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	259 680		259 680	259 680
	Constructions	1 872 561	347 103	1 525 459	1 610 458
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	69 590	62 120	7 470	11 303
	Autres immobilisations corporelles	825 062	682 810	142 252	147 400
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	24 700		24 700	24 347
	TOTAL (II)	3 067 630	1 098 899	1 968 731	2 063 140
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				32 918
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 886		9 886	27 068
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	249 983		249 983	204 163
	Charges constatées d'avance	4 955		4 955	19 406
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 176		13 176	11 285
	DISPONIBILITES	825 762		825 762	861 039
	TOTAL (III)	1 103 761		1 103 761	1 155 879
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		4 178 441	1 101 488	3 076 953	3 224 890
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				24 700	24 347
(2) dont créances à plus d'un an					

L'OUSTAL	ASSOCIATION GESTARE	Page : 2
----------	---------------------	----------

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	240 589	411 158
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Autres		
Fonds reportés et dédiés	Report à nouveau	758 479	501 890
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(1 735)	(3 236)
	Excédent ou déficit de l'exercice	164 751	87 522
	<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Total des fonds propres (situation nette)	1 162 084	997 333
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	351 293	378 684
	Provisions réglementées	30 842	36 991
	Total des autres fonds propres	382 136	415 675
	Total des fonds propres	1 544 219	1 413 008
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	366 511	279 991
Provisions	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		94 463
	Fonds dédiés sur concours publics		
Provisions	Total des fonds reportés et dédiés	366 511	374 454
	Provisions pour risques		41 571
	Provisions pour charges	67 994	101 715
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	760 856	818 060
	Emprunts et dettes financières divers (2)	23 244	20 156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 777	142 202
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	239 157	258 201
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL PASSIF	Autres dettes	4 157	23 802
	Produits constatés d'avance (1)	37	31 720
	Total des dettes	1 098 228	1 294 141
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		3 076 953	3 224 890
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		164 750,85	87 521,90
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		37	31 720
(2) Dont emprunts participatifs			

L'OUSTAL	ASSOCIATION GESTARE	Page : 3
----------	---------------------	----------

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	711 129	665 021
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 585 916	2 576 681
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	48 551	51 627
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	158 979	149 664
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	75 750	18 290
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	14 662	40 029
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	21 927	83 132
	Total des produits d'exploitation	3 616 914	3 584 445
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 197 556	1 144 040
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	120 922	129 617
	Salaires	1 304 581	1 300 078
	Cotisations sociales	487 361	495 352
	Dotation aux amortissements et dépréciations	131 790	164 314
	Dotation aux provisions	457	41 006
	Reports en fonds dédiés	6 720	28 991
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	186 267	233 415
	Total des charges d'exploitation	3 435 656	3 536 813
RESULTAT D'EXPLOITATION		181 258	47 633

L'OUSTAL

ASSOCIATION GESTARE

Page :

4

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		181 258	47 633
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	6 052	13 329
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		6 052	13 329
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	28 025	27 799
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		28 025	27 799
RESULTAT FINANCIER		(21 972)	(14 470)
RESULTAT COURANT avant impôts		159 286	33 163
	Produits exceptionnels	9 815	63 718
	Charges exceptionnelles	3 737	7 491
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 079	56 227
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		614	1 868
TOTAL DES PRODUITS		3 632 781	3 661 491
TOTAL DES CHARGES		3 468 031	3 573 970
EXCEDENT ou DEFICIT		164 751	87 522
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		12 308	13 750
Bénévolat		3 885	7 035
TOTAL		16 193	20 785
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		12 308	13 750
Prestations			
Personnel bénévole		3 885	7 035
TOTAL		16 193	20 785

ASSOCIATION GESTARE- ANNEXE LEGALE

Description de l'objet social de l'entité

L'Association GEST-A-RE a pour objet de permettre aux personnes isolées, en couple ou en famille, se trouvant en situation d'exclusion ou d'errance par la perte d'emploi et de logement, d'être accueillies dans un lieu où elles seront hébergées et accompagnées en vue de leur réinsertion à toute forme de vie sociale et citoyenne. Elle entend promouvoir la dignité de ces personnes en leur apportant un soutien psychologique et matériel, condition d'un retour progressif à l'autonomie, en entretenant entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et en proposant des réponses adaptées à leur situation, à leurs besoins et à leurs aspirations : lieu collectif et appartement individuel. Par l'intermédiaire des travailleurs sociaux accompagnants, elle soutient leur participation à l'élaboration et au suivi d'un projet personnel à partir de l'écoute de leur demande et dans le respect de leur droit à l'intimité et à la vie privée.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

- LE CHRS L'OUSTAL :

Créé en 1996, il s'agit du premier dispositif de l'association. Il est constitué de 2 entités pour une capacité totale de 57 places : une maison communautaire de 24 places en chambres individuelles et doubles situé au centre-ville de Montpellier et un hébergement de 33 places en appartements diffus. Le CHRS L'OUSTAL a la particularité d'être ouvert à tout public : hommes, femmes et familles connaissant un cumul de difficultés économiques et sociales. Depuis le 1er janvier 2021, la capacité totale du CHRS L'OUSTAL est fixée à 66 places dont 9 places de CHRS hors les murs. L'accompagnement est global et vise en priorité l'accès à une autonomie sociale et professionnelle.

- SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES – APPARTEMENTS RELAIS :

Ce service d'appartements relais est à destination de jeunes femmes isolées avec enfant(s) de moins de trois ans. Ce dispositif est co-financé par le Conseil Départemental de l'Hérault pour la mission de protection de l'enfance et par la Métropole de Montpellier pour l'insertion par le logement (Fonds de Solidarité Logement). En 2025, la capacité d'accueil est passée de 11 à 16 logements en diffus. Cette augmentation de la capacité a été validée par la Métropole avec le financement qui suit. Le Conseil Départemental n'a pas validé cette évolution.

- PENSION DE FAMILLE L'ATELIER

Elle a été créée en 2003 et accueille des personnes en difficultés pour accéder à un logement dit de « droit commun ». Il s'agit d'une solution de logement adapté, avec aucune limitation sur la durée de séjour. La Pension de Famille comprend 23 studios, des pièces communes, ainsi qu'un jardin et un atelier. L'animation de la vie sociale ainsi que l'accompagnement sont assurés par deux hôtes de maison, et un concierge est présent sur le site.

- PENSION DE FAMILLE LE PATIO

Cette pension de famille construite par PROMOLOGIS a ouvert ses portes au mois d'octobre 2023. D'une capacité de 28 logements complètement équipés, d'une cuisine et d'une salle de restauration, des salles communes, d'un atelier, d'une buanderie, d'un garage à vélo d'un parking couvert et sécurisé un bureau pour les salariés ainsi qu'un logement de fonction destiné au gardien du site.

- ACTION POUR LE RELOGEMENT DES MENAGES ISSUS DU BIDONVILLE

Cette action initiée en décembre 2017 a pour objectif le relogement de ménages issus du bidonville situé dans le quartier de Celleneuve, dans le cadre d'une sous-location bail glissant en partenariat avec les bailleurs sociaux. GESTARE assure le suivi et l'accompagnement social global de 5 ménages. Un financement supplémentaire a été alloué afin d'accompagner en plus 6 ménages dans le cadre de l'intermédiation locative.

- ACTION DE RELOGEMENT DES MENAGES ISSUS DU CAMPS DE LA RAUZE

En 2024, nous avons répondu à l'appel du Préfet de l'Hérault et de la Métropole pour participer à l'évacuation du camps transitoire de la Rauze, provisoirement installé pour l'accueil de ménages issus des bidonvilles. Dans ce contexte, nous avons relogés dans le cadre de l'intermédiation locative renforcée 4 ménages supplémentaires. Cette action s'est prolongée en 2025.

- LA PREVENTION DES EXPULSIONS – MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Ce dispositif a comme objectif principal le maintien dans le logement social de droit commun des ménages qui présentent un risque avéré et sérieux de perte de leur logement et susceptibles d'être prise en charge à très court terme par des structures d'hébergement ou de logement adapté. Ce maintien dans le logement passe par la mise en œuvre d'une intervention sociale permettant d'éviter le déclenchement de la procédure classique d'expulsion coûteuse tant sur le plan humain qu'au niveau financier. La capacité est de 42 places en file active sur le secteur de Montpellier Métropole.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu pour conséquence de révéler de plus en plus de situations relevant de ce dispositif, c'est pourquoi l'Association a été sollicitée par les bailleurs sociaux CDC Habitat, Promologis, un Toit pour tous, ACM et Cité Jardins afin de réaliser cette mission auprès de leurs locataires en difficulté dans le cadre de l'Action Vers et Dans le Logement.

L'Etat a également mandaté Gestare en fin 2021 pour étendre ce dispositif sur l'ensemble du département de l'Hérault hors Métropole avec une capacité de 22 ménages en file active.

- PARTICIPATION A LA PLATEFORME A.D.L.H

L'Association GESTARE participe également à la plateforme d'Accès aux Droits Liés à l'Habitat. Cette initiative de la Fondation Abbé Pierre réunit plusieurs associations de Montpellier pour la mise en œuvre d'un accompagnement socio-juridique des ménages en difficulté pour accéder ou se maintenir dans leur logement.

- HEBERGEMENT D'URGENCE

Fin 2019, l'Etat a sollicité GESTARE pour la création de 8 places d'hébergement d'urgence. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans domicile qui sont orientées par le SIAO 34. L'hébergement est assuré au sein d'appartement en diffus sur Montpellier.

- ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE MARGINALITE

En 2020, Gestare a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour la « mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » et son projet a été retenu pour la région Occitanie. Ce dispositif accueille et accompagne 20 personnes au sein de différents modes d'hébergement à savoir dans une villa mise à disposition par la ville de Montpellier, dans 8 Tiny House installées sur un terrain mis également à disposition par la ville de Montpellier ainsi que dans 9 appartements en diffus sur Montpellier. Ce dispositif expérimental qui a démarré en avril 2021 pour une durée de 3 ans est prolongé jusqu'à fin 2024 par la DIHAL.

- BAIL D'ABORD

Dans le cadre du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) la Métropole de Montpellier en partenariat avec l'Etat nous a sollicité en septembre 2021 pour la mise en place d'un accompagnement de 12 ménages. Cette action consiste à la mise en œuvre d'un accompagnement social global empreint de la philosophie « Housing First », modulable et renforcé dans le cadre d'un bail glissant. L'accompagnement proposé est un accompagnement social global qui s'appuie sur le logement comme levier d'insertion sociale au sens large. Cette action s'est arrêtée à la date du 31/8/2025 et a été reprise par un autre opérateur (ADAGES). Nous poursuivons notre participation dans le cadre d'un modèle inter-associatif par la mise à disposition de deux travailleurs sociaux auprès de l'Adages, désormais porteuse de l'action. Le montant du fonds de secours non utilisé à cette date s'est élevé à 4 701 euros et a été porté en dette vis-à-vis de l'ADAGES.

- IML FLOTTANT

Ce dispositif est financé par l'Etat depuis 08/2021. Il consiste à la captation de 2 logements en contrat de location / sous-location avec bail glissant destinés à accueillir des sortants de CHRS, après information du SIAO 34.

- SETE A TOI

Une nouvelle édition de la manifestation Sète à toi soutenue par la Fondation pour le logement des défavorisés s'est déroulée en juin 2025, toujours sur le site du village de vacances Le Lazaret à Sète. Ces rencontres s'adressent à des résidents de pensions de famille et des boutiques de solidarité du réseau de la FAP. Cette année près de 360 résidents et accompagnateurs ont participé à de nombreuses activités sportives et culturelles.

Description des moyens mis en œuvre

Agréments de l'association :

- Arrêté du 23/10/2019, portant agrément de l'association GEST-A-RE pour l'exercice de son activité de maîtrise d'ouvrage sur le territoire de la Métropole de Montpellier.
- Arrêté n°24-XVIII-292 portant agrément au titre de l'article 29 de la loi Elan en vue de poursuivre un dispositif expérimental de protection et de préservation de locaux vacants par l'occupation de résidents temporaires.
- Arrêté Préfectoral N° 2021/0107 du 10 août 2021 portant extension de capacité du CHRS l'Oustal à 66 places à compter du 1^{er} janvier 2021 après transformation de 8 places d'hébergement d'urgence en 9 places de CHRS hors les murs. La répartition au 1^{er} janvier 2021 des 66 places de CHRS est la suivante :
 - o 24 places en hébergement complet internat (collectif),
 - o 33 places en hébergement de nuit éclaté (diffus),
 - o 9 places de prestation en milieu ordinaire (hors les murs).

Et au titre des événements postérieurs à la clôture :

- Arrêté n°26-XVIII-236 – Agrément d'un organisme exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (23 mars 2026 pour une durée de 5 ans) :
 - o L'activité d'ingénierie sociale, financière et technique,
 - o L'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale,

Exercice comptable :

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 076 953 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 164 751 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 23/04/2026 par le conseil d'administration.

Résultat par établissement

Etablissement	Gestion sous contrôle de tiers financeur	Gestion propre
CHRS L'OUSTAL	-27 502	
MAISON RELAIS		+ 35 442
LE PATIO		+ 30 074
SAF		+ 9 612
Autres dispositifs GESTARE		+ 117 125
Sous total	-27 502	+192 253
Résultat	+ 164 751	

Les contributions volontaires

Dans le cadre du dispositif d'accueil des personnes en situation de grande marginalité, la ville de Montpellier met à disposition à titre gracieux les locaux situés au 257 Avenue de Boirargues à Montpellier ainsi que les parcelles attenantes cadastrées SA8 et SA9 pour une durée de trois ans. La valeur locative réelle des biens mis à disposition s'élève à 11 520 € annuel.

La banque alimentaire, sur un financement direct de la DETTS, a fait don de denrées au CHRS L'Oustal pour une contre-valeur de 788,09 €.

Les administrateurs bénévoles de l'Association Gestare participent aux différentes instances associatives telles que les conseils d'Administration, l'Assemblée Générale. Le temps passé par les administrateurs en 2025 s'élève à 327 heures. Valorisés à 11.88€ de l'heure, les frais de bénévolat de l'année s'élèvent à 3 884 €.

En outre, les frais de déplacements engagés par les administrateurs pour un montant total de 325 € ont fait l'objet d'un abandon de frais au profit de l'association. Conformément à la réglementation, ils ont fait l'objet d'une comptabilisation en frais de déplacement et l'abandon a été constaté en compte 754 (en ne figurent donc pas dans les contributions volontaires).

ADMINISTRATEURS	KM	TEMPS	TOTAL
Président	200,3	2 482,92	2 683,22
Administrateur 1	-	178,2	178,2
Administrateur 2	124,8	142,56	267,36
Administrateur 3	-	178,2	178,2
Administrateur 4	-	178,2	178,2
Administrateur 5	-	178,2	178,2
Administrateur 6	-	142,56	142,56
Administrateur 7	-	106,92	106,92
Administrateur 8	-	297	297
TOTAL	325,10 €	3 884,76 €	4 209,86 €

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évènements importants comme :

- L'évolution de la gouvernance avec l'élection de Monsieur Jean-Yves Lasserre qui succède en qualité de Président à Monsieur Bernard Matou, dorénavant Président d'honneur
- Prolongation du CPOM du CHRS d'une année (2026), dans la perspective de la signature d'un nouveau au 1^{er} janvier 2027,
- Mobilisation de l'association dans la perspective de création d'une troisième Pension de Famille, pour laquelle nous nous sommes rapprochées des services de l'Etat, de la Métropole et du promoteur ACM.
- Concrétisation du projet d'action sur le territoire de Mauguio : gestion de 2 appartements relais et d'un appartement d'urgence.
- Action le bail d'abord : fin de cette action au 31/8/2025 et transfert du fonds de secours
- Mise en place d'un nouveau schéma inter établissement de comptabilisation des quotes-parts de charges communes.

Jusqu'en 2024, les charges communes de l'association — mise à disposition des bureaux et garages, fournitures d'entretien, téléphonie, affranchissement, véhicules, honoraires, etc. — étaient enregistrées dans une section analytique du dossier comptable du CHRS L'Oustal. Elles étaient ensuite intégralement neutralisées via le compte 75 dans le CHRS, puis réparties entre l'ensemble des activités de l'association selon une clé fondée sur les ETP. La part correspondant au CHRS était, quant à elle, imputée au compte 65 du CHRS.

L'année 2025 constitue la première année au cours de laquelle ces charges communes n'ont pas été intégrées au CHRS. Elles sont constatées depuis le 1^{er} janvier 2025 dans une section comptable dédiée dans le dossier comptable GESTARE qui présente toutes les autres activités de GESTARE (autre que le CHRS et les deux pensions de familles qui font l'objet chacun d'un dossier comptable spécifique).

Ce changement a été décidé en lien avec les services de l'Etat pour une appréciation plus précise de l'établissement CHRS. Dorénavant, seule la quote-part du CHRS L'Oustal apparaît au compte 65. Les modalités de calcul des quote-parts restent identiques selon la clé de répartition des ETP de chaque établissement ou activité. Ceci est sans impact sur les comptes consolidés.

- Erreur matérielle à l'occasion de l'élaboration du budget prévisionnel 2025 du CHRS.
- Ce changement de schéma comptable n'a pas été correctement appréhendé au budget 2025 du CHRS, engendrant une erreur matérielle et en conséquence un manque à gagner en terme de financement. Ce n'est qu'après avoir adressé le budget du CHRS à l'autorité de tarification que nous avons identifié que la participation du CHRS aux quotes-parts n'a pas été budgétée. Le montant omis s'élève à 56 675 €, bien qu'il ait été mentionné dans le rapport budgétaire 2025.

principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des organismes à but non lucratif, et du règlement 2019-04 relatif aux dispositions applicables aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et leurs décrets ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis l'entrée en application au 1^{er} janvier 2025 de l'ANC 2022-06 dont l'incidence est décrite dans le paragraphe « changement de méthode »
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dites des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Changement de méthode

La première application du règlement ANC 2022-06 qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable qui s'impose à l'association.

L'application de ce nouveau référentiel entraîne des changements de présentation sans impact sur les capitaux propres et le résultat :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression du compte de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes B et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- Un nouveau modèle d'état financier.

L'application du nouveau référentiel a pour incidences :

- Les comptes de l'exercice sont présentés selon l'ANC 2022-06. Les comptes de l'exercice précédent sont présentés selon l'ANC 2018-06 ,
- La quote-part de subvention d'investissement rapportée au résultat était constatée en 2024 dans le résultat exceptionnel (compte 777) pour un montant de 61 874 € ; en 2025, elle est constatée dans le résultat d'exploitation (compte 747) pour un montant de 27 391 €.

1- Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Constructions : 10 à 30 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel industriel : 2 à 10 ans
- Installations générales et agencement : 2 à 15 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

2- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation du montant de la différence est constituée.

3 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 - Provisions règlementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

- 1- La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
- 2- Il a été fait application des dispositions particulières résultant :
 - de l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.
 - de l'arrêté du 19 décembre 2017 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.
 - du règlement C.R.C. n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.
 - du règlement C.R.C. n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.
 - du règlement n° 2019-04 du 8 novembre 2019 de l'autorité des normes comptables ANC relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

5- Résultats de la gestion conventionnée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Résultat comptable	Dépenses dont la prise en compte est différée (variation des congés payés)	Résultat administratif sous contrôle du tiers tarificateur
- 27 502	- 1 284	- 28 786

6- Subventions d'investissement

Pour rappel, selon l'article 312-1 du PGC, le montant des subventions d'investissement, lorsqu'il est inscrit en capitaux propres et qu'il finance un bien amortissable doit être repris au compte de résultat selon la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

Les dotations aux amortissements et les quotes-parts de subventions d'investissements qui leur viennent en atténuation sont classées en résultat d'exploitation.

7- Engagements en matière de retraite

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'association et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à l'association à savoir :
Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 1% Constant pour la catégorie : Cadres
- 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Association GESTARE – Annexe légale

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 1 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie : Cadres
- 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 50 % pour la catégorie : Cadres
- 40 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- L'année des calculs retenue est 2025.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF 00-02.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées, soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

Indemnités de fin de carrière à verser (IFC + Charges sociales) : 970 270 €

Valeur probable des indemnités à verser : 652 860 €

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 249 936 €

Dette actuarielle : 67 994 €

8- Subventions attribuées

Les subventions attribuées à l'association pour l'exercice 2025 sont détaillées dans les tableau suivants :

Financements publics	Montant
Concours publics	937 286,00 €
subventions de fonctionnement	1 615 798,12 €
Quote part de subvention d'investissements	27 391,02 €
subventions aides à l'emploi	5 440,81 €

Dispositifs	Financeurs	Fonctionnement	N°attribution	Montant alloué
OUSTAL	DDETS	DGC CHRS Oustal	Arrêté de tarification DGC du 26/06/2024	913 309,00
	DDETS	DGC CHRS Oustal	DDETS ARRETE MODIFICATIF DCG 2023	23 977,00
Maison Relais	DDETS	Maison Relais - Pension de Famille l'Atelier	Convention financière 2025	163 702,50
Le Patio	DDETS	Pension de famille le Patio	Convention financière 2025	199 290,00
SAF	3M (FSL)	SAF - FSL pour 16 appartements Relais	Avenant du 15/4/2025 à la convention 2025 en date du 16/01/2025	68 655,00
	DEPARTEMENT (DEF)	SAF	Convention d'objectifs 2025	42 230,00
GESTARE	3M	IML - Bail d'abord 12 logements du 01/01 au 31/8/2025	Convention financière 2025	28 270,00
	3M	MDL Prévention des expulsions	Convention financière 2025	148 000,00
	CDC Habitat	CDC Habitat - AVDL du 01/04/23 au 31/03/24	Convention signée le 01/04/23 pour la période du 01/04/2023 au 31/03/2024	12 999,75
	CDC Habitat	CDC Habitat - AVDL du 01/04/24 au 31/03/25	Convention 2025 pour la période du 01/04/2025 au 31/12/2025	52 000,00
	CCAS MAUGUIO			6 301,04
	DEPARTEMENT (DEF)	Dispositif pays de l'or à compter de 09/2025	Convention 2025	5 714,83
	DDETS	Grands Marginaux	Convention financière 2025	366 877,00
	DDETS	ARB - ROM 01/01/205 AU 31/12/2025 + ARB - ROM IML pour l'année 2025	Convention Financière 2024 du 16/10/24	83 696,00
	DDETS	ARB - Camp de la RauzeDispositif post village transition	Convention financière 2025 du 20/11/2025	70 648,00
	DDETS	MDL Prévention des expulsions Hors Métropole 2025	Convention financière 2025	83 540,00
	DDETS	Hébergement d'Urgence 8 places du 01/01/24 au 31/12/24	Convention Financière 2025 du 10/7/2025	62 403,00
	DDETS	IML Flottant 2 logements	Convention Financière 2025	12 533,00
	DDETS	IML - Bail d'abord 12 logements du 01/01 au 31/8/2025	Convention financière 2025	43 696,00
	FAP	ADLH	Convention N° 25/PD/PS/249 du 28/3/2025	22 642,00
	FAP	Sète à toi 2025	Convention N° 24/RL/PF/294 du 22/05/2025	49 000,00
	PROMOLOGIS	Promologis - AVDL	Avenant à la Convention de partenariat FNAVDL	12 000,00
	PROMOLOGIS	Promologis - Fonds National d'AVDL période du 01/04/24 au 31/03/25	Convention2025 pour la période du 01/04/2025 au 31/12/2025	48 000,00
	UN TOIT POUR TOUS	Un toit pour tous - Fonds National d'AVDL (8 ménages en file active sur un an)	Convention signée par le bailleur le 01/04/24 pour la période du 01/04/2024 au 31/03/2025	6 720,00
	UN TOIT POUR TOUS	Un toit pour tous - Fonds National d'AVDL (8 ménages en file active sur un an) du 01/04/24 au 31/03/25	Convention signée par le bailleur le 01/04/25 pour la période du 01/04/2025 au 31/12/2025	26 880,00
			TOTAL	2 553 084,12 €

9 – Fonds dédiés

COMPTE 1921000 - FONDS DE DEDIES A L'INVESTISSEMENT

DISPOSITIFS	Attribution	Période	Montant au 31/12/2024	Reprise 2025	Dotation 2025	Montant au 31/12/2025	Fds dédiés > 2ans
Reclassement des provisions pour renouvellement Immo (cpte 142)	2008 à 2013	2020	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Reclassement des provisions pour renouvellement Immo (cpte 142)	2018 à 2020		23 041,71	0,00		23 041,71	23 041,71
Provisions pour renouvellement d'immo		2021	4 864,37		0,00	4 864,37	4 864,37
CONVENTION FAP-Convention 24/RL/PF/365	2024		8 990,89			8 990,89	
Total			66 896,97	0,00	0,00	66 896,97	57 906,08

COMPTE 1922000 - FONDS DE DEDIES A L'EXPLOITATION SUR CONTRIBUTION FINANCIERE DES AUTORITES DE TARIFICATION

DISPOSITIFS	Attribution	Période	Montant au 31/12/2024	Reprise 2025	Dotation 2025	Montant au 31/12/2025	Fds dédiés > 2ans
DDETS - DGF CHRS Hors les murs action débutée en mars 2021	2021	2021	10 666,67	0,00	0,00	10 666,67	10 666,67
DDETS - Revalorisation du point d'indice 2023	2023	2023	16 899,00			16 899,00	16 899,00
Total			27 565,67	-	-	27 565,67	27 565,67

COMPTE 194000 - Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

DISPOSITIFS	Attribution	Période	Montant au 31/12/2024	Reprise 2025	Dotation 2025	Montant au 31/12/2025	Fds dédiés > 2ans
DDCS / AIVS (Maintien dans le logement)	2019	2019	12 000,00			12 000,00	12 000,00
3M / Prévention des expulsions (Maintien ds le logt)	2020	2021	40 000,00			40 000,00	40 000,00
DDCS / AIVS (Maintien dans le logement)	2020	2020	12 000,00			12 000,00	12 000,00
CDC HABITAT AVDL	2020	2021	13 414,27			13 414,27	13 414,27
3M / Fonds de Secours IML Bail d'abord	2021	2021	7 942,24	7 942,24		0,00	
DDETS / Convention financière Gds Marginaux	2021	2021	0,00			0,00	
DDETS / Convention Prévention expulsions hors Métropole	2021	2021	51 966,50			51 966,50	51 966,50
DDETS / Convention IML ARB année 2022	2022	2022	25 250,00			25 250,00	25 250,00
PROMOLOGIS / Convention du 01/04/21 au 31/03/22	2021	2021 / 2022	55 485,00			55 485,00	55 485,00
PROMOLOGIS / Avenant à la convention du 01/04/22 au 31/03/23	2022	2022 / 2023	4 875,00			4 875,00	4 875,00
DDETS / Convention 2021 pour 2 logements	2021	2021	1 262,40			1 262,40	1 262,40
DDETS / Convention 2022 pour 2 logements	2022	2022	7 575,00			7 575,00	7 575,00
DDETS / Convention 2023 pour 2 logements	2023	2023	4 551,66			4 551,66	4 551,66
DDETS / Convention IML ARB année 2023	2023	2023	23 669,00			23 669,00	23 669,00
ARB - ROM 01/01/2024 AU 31/12/2024 + ARB - ROM IML	2024	2024	20 000,00			20 000,00	
Total			279 991,07	7 942,24	-	272 048,83	252 048,83

TOTAL GENERAL DES FONDS DE DEDIES

374 453,71

7 942,24

-

366 511,47

10 - engagements financiers

Engagements donnés

Etablissement prêteur	Capital emprunté	garantie donnée	Capital restant dû à la clôture
CREDIT COOPERATIF	250 000	Inscription de privilège de prêteur de deniers	149 530
CREDIT COOPERATIF	500 000	Hypothèque légale	453 662

Engagements reçus : NEANT

11 – Tableaux annexes

- Tableau de variation des immobilisations
- Tableau de variation des amortissements
- Tableau de variation des provisions
- Tableau des créances et dettes
- Tableau de variation des fonds propres

L'OUSTAL

ASSOCIATION GESTARE

Page :

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	7 050					7 050
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	16 036					16 036
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 086					23 086
CORPORELLES	Terrains	259 680					259 680
	Constructions sur sol propre	1 395 641					1 395 641
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	476 920					476 920
	Instal technique, matériel outillage industriels	69 590					69 590
	Instal., agencement, aménagement divers	319 296		9 695			328 992
	Matériel de transport	380 140		17 187			397 327
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	90 008		8 736			98 744
	Emballages récupérables et divers						
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 991 276		35 618			3 026 894	
BIENS RECUS PAR LEGS O U DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	24 347		354			24 700
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 347		354			24 700
TOTAL		3 038 708		35 972			3 074 680

L'OUSTAL	ASSOCIATION GESTARE	Page :
----------	---------------------	--------

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 179	1 410		2 589
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	6 085	782		6 866
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 264	2 192		9 455
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	154 804	58 543		213 347
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	107 299	26 457		133 756
	Instal technique, matériel outillage industriels	58 287	3 833		62 120
	Autres instal., agencement, aménagement divers	232 515	17 091		249 606
	Matériel de transport	339 302	14 894		354 196
	Matériel de bureau, mobilier	70 227	8 781		79 009
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	962 434	129 599		1 092 033
TOTAL		969 697	131 790		1 101 488

L'OUSTAL

ASSOCIATION GESTARE

Page :

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	36 991	3 667	9 815	30 842
	PROVISIONS REGLEMENTEES	36 991	3 667	9 815	30 842
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	101 715	457	34 178	67 994
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	41 571		41 571	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	143 286	457	75 749	67 994
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		180 277	4 124	85 565	98 836
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			457 3 667	75 750 9 815	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

L'OUSTAL

ASSOCIATION GESTARE

Page :

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	24 700	24 700	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	9 886	9 886	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	194 732	194 732	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	55 251	55 251	
	Charges constatées d'avance	4 955	4 955	
TOTAL DES CREANCES		289 524	289 524	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	41	41		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	760 815	58 801	252 044	449 970
	Emprunts et dettes financières divers	23 244	23 244		
	Fournisseurs et comptes rattachés	70 777	70 777		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	96 409	96 409		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112 101	112 101		
	Impôts sur les bénéfices	614	614		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 034	30 034		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	4 157	4 157		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	37	37		
TOTAL DES DETTES		1 098 228	37	252 044	449 970
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		57 245			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	411 158	9 227		179 796	240 589
Autres réserves					
Report à nouveau	501 890	51 591	204 999		758 479
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(3 236)	26 704	(25 203)		(1 735)
Excédent ou déficit de l'exercice <i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	87 522	(87 522)	164 751		164 751
Situation nette	997 333		344 547	179 796	1 162 084
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	378 684			27 391	351 293
Provisions réglementées	36 991		3 667	9 815	30 842
TOTAL	1 413 008		348 213	217 002	1 544 219

Capitaux propres – détail

	Fonds propres à la clôture au 31/12/2025		
	Fonds propres totaux	Fonds propres sous contrôle de tiers financier	Fonds propres associatif
Réserve pour projet de l'entité			
<i>Dont</i>	240 589	239 080	1 509
- <i>Excédent affectés à l'investissements</i>		239 080	
- <i>Réserve de compensation</i>		0	
Report à nouveau	756 744	80 105	676 638
Excédent ou déficit de l'exercice	+ 164 751	-27 502	+ 192 253
Subventions d'investissements	351 293	320 252	31 041
Provisions règlementées	30 842	30 842	
Fonds propres	1 544 219	642 778	901 441

Autres informations

- Effectif en ETP

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'association
	CDI	CDD	
Cadres	4,18		
Non Cadres	33,25	3,06	
TOTAL	37,43	3,06	0
	40,49		

- Rémunération des cadres dirigeants

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Le montant global pour 2025 s'élève à :

	Rémunérations	Avantages en nature
Total annuel	124 901,00	0,00

- Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 396 €.

- Evènements post-clôture :

Au 1^{er} mars 2026, la gestion de la paie et des déclarations sociales a été externalisée auprès d'un prestataire.